

A.P.O.R.T.T DES CRS QUAND L'AUTORITE D'EMPLOI S'EGARE

Une nouvelle fois, la mise en place de l' APORTT des CRS semble poser problème à notre administration, notamment dans l'application des 35 heures de repos hebdomadaires !
Pour le coup, la CRS 56 en PNSR 44 finissait son service le 11 Janvier à 22h10 et devait le reprendre à 00h15 le 13 soit 26 heures de repos, pour une mission non imprévue,
à Saint Nazaire.



DES INSTRUCTIONS DU CABINET MINISTRE

Le bureau local CRS 56 intervenait auprès du bureau régional CRS OUEST qui saisissait le bureau National UNITE SGP Police.

POUR UNE APPLICATION STRICTE DES 35 H. HEBDOMADAIRES

Le BN UNITE SGP saisissait ce dimanche soir le DCCRS

**UNE MISSION ANNULEE POUR LA CRS 56
ET LES 35 H. DE REPOS GARANTIES**

UNITÉ SGP
POLICE
FORCE OUVRIERE

UNITE SGP Police tient à remercier le Directeur Central des CRS, d'avoir été le garant du repos des collègues de la CRS 56 !